

OCTOBRE 2018

DOSSIER

La justice a tranché : la CCLNG retrouve son périmètre !

p.4

CAVIGNAC, CÉZAC, CIVRAC-DE-BLAYE, CUBNEZAI, DONNEZAC, GÉNÉRAC, LARUSCADE, MARCENAI, MARSAS, SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE, SAINT-GIRONS-D'AGUEVIVES, SAINT-MARIENS, SAINT-SAVIN, SAINT-VIVIEN-DE-BLAYE, SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC, SAUGON.



L'AVENIR SE CULTIVE ENSEMBLE
**LATITUDE
NORD GIRONDE**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Le Tribunal Administratif de Bordeaux a décidé d'annuler la disposition de l'arrêté Préfectoral du 24 novembre 2016 attribuant les 5 communes, Générac, Saint Christoly de Blaye, Saint Girons d'Aiguevives, Saint Vivien de Blaye et Saugon à la Communauté de Communes de Blaye.

En conséquence, ces 5 communes appartiennent à nouveau à la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde et leurs habitants peuvent donc, à nouveau, bénéficier de ses services : ALSH, Crèche, Halte garderie « la Coccinelle », portage de repas, transport à la demande,...

Je salue cette décision qui montre bien que le tribunal a saisi la cohérence du territoire : en effet nous sommes dans le même canton, nous avons la même gendarmerie, les enfants vont au même collège, et nous avons aussi en commun le même service d'incendie et de secours.

Aujourd'hui, dans l'intérêt de tous mes concitoyens, il est temps que l'on nous laisse travailler sans rajouter de la confusion à la confusion.

Pierre Roques
Président de la
CdC Latitude Nord Gironde

Notre Coccinelle est passée à la télé !

Elle a été remarquée par l'équipe de la « Maison des Maternelles » de France 5 pour son originalité ! Pour sa forme itinérante, sa ruralité

et la qualité de son service ouvert à toutes les familles du territoire, que les parents travaillent ou non, la Coccinelle, la halte-garderie créée par la CCLNG, a fait l'objet d'un reportage tourné fin septembre et diffusé le 08 octobre. Depuis la préparation du camping-car jusqu'à la sieste des enfants en passant par l'accueil, les activités et le repas, la journaliste reporter d'images Maria Pasquet a partagé le quotidien des équipes. Les parents, eux, se sont volontiers prêtés aux interviews. Quant aux petits, passée l'intimidation des premiers instants, ils ont très vite oublié la caméra, adopté la nouvelle venue et repris le cours de leurs nombreuses occupations !

> À revoir sur le site de la CCLNG www.latitude-nord-gironde.fr



CE QU'IL FAUT SAVOIR DE LA COCCINELLE :

- elle est ouverte aux enfants de 3 mois à 4 ans non scolarisés,
- elle accueille toutes les familles du territoire,
- elle s'adapte aux besoins des parents quelle que soit leur situation,
- elle est facile d'accès toute l'année et sans engagement.

En pratique

Lundi à **Saint-Yzan-de-Soudiac**

Mardi et mercredi à **Laruscade**

Jeudi à **Cubnezais**

Vendredi à **Marsas**

Horaires d'accueil :

À la journée : de 9h à 17h

À la demi-journée : de 9h à 12h ou de 14h à 17h

Comment inscrire votre enfant ?

- Téléchargez la fiche d'inscription sur le site de la CCLNG : www.latitude-nord-gironde.fr
- Envoyez-la par mail à : coccinelle@latitude-nord-gironde.fr ou déposez-la à l'accueil de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde au 2 rue de la Ganne à Saint-Savin.

Bienvenue à



Eléonore Ardouin

Avec l'adhésion de 2 nouvelles communes, Cavignac et Cézac, au service intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme, l'équipe se renforce et accueille une nouvelle instructrice, Eléonore Ardouin.



Restauration scolaire : grouper les achats pour faire des économies

La CCLNG confirme ses missions d'ingénierie au service des communes qui veulent s'unir pour mutualiser des solutions à une problématique commune. Quatre d'entre elles (Cavignac, Cubnezais, Saint-Savin, Saint-Yzan-de-Soudiac) l'ont ainsi sollicitée pour les aider à gérer et à optimiser la qualité et le coût de leur restaurant scolaire. Au final, pour 1 000 repas par jour, un marché a été passé par la CdC. S'adaptant aux besoins de chaque restaurant scolaire (liaison froide ou chaude), il intègre des critères de développement durable (les achats en circuit-court, les produits bios et locaux, etc.) et génère de réelles économies pour les communes ! Un bel exemple également d'une coopération CdC – Communes.

Collège : dépôt du permis de construire

La révision du PLU de Marsas a été adoptée en Conseil Communautaire le 26 septembre dernier, rendant constructible le terrain qui va accueillir le futur collège. Le permis de construire devrait donc être déposé en fin d'année.

D'ici là, sur une parcelle qu'elle vient de racheter, la CCLNG créera un giratoire sur la route entre Marsas et Marcenais pour ralentir la circulation aux abords de l'établissement. Les travaux seront cofinancés par le Département, la CCLNG et la commune de Marsas.

L'ouverture du collège est toujours annoncée pour la rentrée 2021.

Prochain apéro-concert



Le 16 novembre à 19h30, à Marsas, le Centre Intercommunal d'Action Culturelle dans le cadre des P'tites Scènes de l'Iddac vous donne rendez-vous avec Julie Lagarrigue et ses Amours sorcières. Chanteuse singulière, contemporaine et débridée, Julie Lagarrigue rend hommage, dans ce 4^{ème} album, à l'amour, aux hommes et surtout aux femmes créatrices, sages, louves, amantes, aimantes... Un hommage à la vie !

Apéritif offert

6€ - gratuit pour les enfants

Infos et résa au Centre Intercommunal
d'Action Culturelle : 05 57 58 67 18

COTEAC, la saison culturelle est ouverte dans les écoles !



Dans le cadre du Contrat de Coopération Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (COTEAC) signé en 2017, le Champ de Foire / Ville de Saint-André-de-Cubzac et la CCLNG proposent chaque saison à tous les établissements scolaires du territoire des parcours culturels. Ces parcours sont organisés autour de 2 spectacles (un sur le temps scolaire et un en sortie famille), accompagnés d'ateliers artistiques dans les classes, de visites du théâtre, de rencontres... et de formation pour les enseignants. Connaissant de mieux en mieux le dispositif, les enseignants se sont saisis du projet.

Aussi cette année, participeront :

- 4 classes de Saint-Yzan-de-Soudiac,
- 1 classe de Saint-Savin,
- 1 classe de Cavignac
- les structures d'accueil CCLNG (Maison de la Petite Enfance, le Relais Assistantes Maternelles et la Halte-Garderie Itinérante),
- les ALSH,
- les écoles de musique Polysons et l'École de musique des Hauts de Gironde.

La justice a tranché : la CCLNG retrouve son périmètre !

Donnant raison à la CCLNG et à la commune de Saint-Vivien, le tribunal administratif de Bordeaux a rendu son verdict et annulé la décision prise par le Préfet en novembre 2016 d'amputer le territoire de 5 communes. Générac, Saint-Christoly-de-Blaye, Saint-Girons-d'Aiguevives, Saint-Vivien-de-Blaye et Saugon retrouvent leur place au sein de la communauté.

Pour comprendre :

Août 2015 : la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) impose notamment que les communautés de communes regroupent au moins 15 000 habitants et soient cohérentes par rapport à leur bassin de vie.

Février 2016 : la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) propose de retirer 5 communes (Générac, Saint-Christoly-de-Blaye, Saint-Girons-d'Aiguevives, Saint-Vivien-de-Blaye et Saugon) à la CCLNG, sa population passant de 23 210 habitants à 18 775, pour renforcer la CdC de Blaye.

Novembre 2016 : passant outre la volonté des élus de la CCLNG et de quatre communes concernées, le Préfet rend son arrêté et confirme l'amputation du territoire intercommunal des 5 communes.

Décembre 2016 : la CCLNG et la commune de Saint-Vivien déposent un recours en annulation contre cet arrêté de périmètre auprès du tribunal administratif de Bordeaux.

Août 2018 : l'arrêté du Préfet est annulé, le tribunal reconnaissant une erreur manifeste d'appréciation.



Générac

Que retient la justice ?

- > **Le seuil de population** : la CdC de Blaye disposait déjà d'une population de 15 934 habitants (en 2016), donc au-dessus du seuil minimum fixé par la loi.
- > **La cohérence du bassin de vie*** : « Les communes de Générac, Saugon et Saint-Christoly-de-Blaye relèvent du bassin de vie identifié autour de Saint-Savin et les 5 communes concernées appartiennent, selon l'INSEE, à l'aire urbaine** de Bordeaux, comme les autres communes de la CdC Latitude Nord Gironde alors qu'aucune commune de la CdC de Blaye n'appartient à cette aire urbaine. »

Glossaire

* Le bassin de vie, un périmètre pour le quotidien

Là où on va faire ses courses, voir le médecin ou emmener ses enfants à l'école, le bassin de vie est, selon l'INSEE, « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et aux services les plus courants. ». Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont ainsi classés en 6 grands domaines : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture, transports.

** L'aire urbaine, celle de l'emploi

Une aire urbaine est, selon l'INSEE, un ensemble de communes constitué d'un pôle urbain de + de 10 000 emplois et d'une couronne périurbaine dont 40% de la population travaille dans le pôle urbain.

Quel impact pour les habitants ?

Madame C. et son mari vivent à Saint-Christoly, ils ont 3 enfants et travaillent tous les deux dans l'agglomération bordelaise.

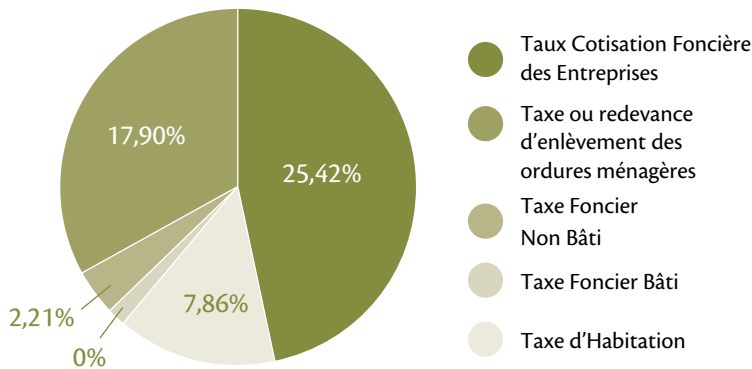
Ils ont immédiatement été touchés quand leur commune a rejoint la CdC de Blaye :



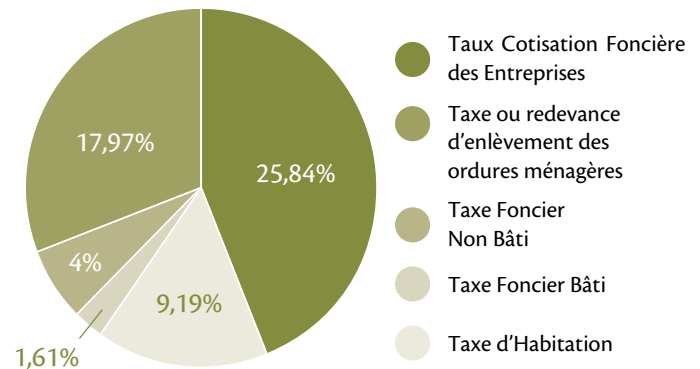
« Deux options se sont offertes à nous pour faire garder notre fils de 9 ans le mercredi : le déposer à l'ALSH à 3 minutes de la maison, mais pour 45€ par jour puisque celui-ci appartient à Latitude Nord Gironde ou l'emmener à Saint-Seurin de Coursac, à 25 minutes, une solution très pratique quand on doit aller embaucher à Bordeaux à 7h30 et 8h ! Plusieurs familles se sont mobilisées pour obtenir un ramassage. Celui-ci a été mis en place à 8h30 avec un retour à 17h15, des horaires totalement incompatibles avec nos besoins. Au final, pour des impôts locaux plus élevés, nous avons perdu la possibilité d'utiliser un service et mis en place d'autres solutions. Quand j'ai appris que nous réintégrions Latitude Nord Gironde, j'ai tout de suite réinscrit mon fils. Je suis ravie et espère seulement que cette solution sera pérenne et que notre organisation ne sera plus déstabilisée. »

Latitude Nord Gironde/Communauté de Communes de Blaye, quelques éléments de comparaison :

Fiscalité CdC Latitude Nord Gironde



Fiscalité CdC de Blaye



Culture

- > 8 bibliothèques en réseau, un budget de 10 000€ pour la lecture publique/ pas de réseau de lecture publique à la CdC de Blaye.
- > 3 écoles de musique pour 84 enfants dont 25 viennent des cinq communes/1 école de musique à la CdC de Blaye.

Social

- > Portage de repas : 133 bénéficiaires, 17 000 repas portés depuis le début de l'année.

Les avantages en intégrant la CCLNG :

- > Les petits travaux à domicile.
- > La location d'une voiture solidaire pour les travailleurs en insertion ou en précarité (4 personnes depuis janvier).
- > La Halte-Garderie Itinérante pouvant offrir une solution de garde de proximité.
- > Un service d'instruction des autorisations d'urbanisme de proximité (sous réserve d'adhésion de la commune).
- > La programmation culturelle (petites Scènes de l'IDDAC, Péripécirque).
- > Les parcours d'éducation artistique et culturelle dans toutes les écoles.
- > **Tous les habitants des 5 communes peuvent de nouveau bénéficier de tous les services de la CdC Latitude Nord Gironde et les habitants des autres communes de leurs équipements communautaires.**

Et aussi, pour les communes membres, des fonds de concours pour les projets d'investissement communaux, un service de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie dans le cadre d'un marché communautaire, et les services d'un technicien informatique intervenant auprès des services communaux (sous réserve d'adhésion de la commune).

	PRIX LNG	PRIX BLAYE
ACTION SOCIALE		
PORTAGE DE REPAS	Tarifs Usagers : - Personnes percevant l'ASPA : 4 € - Personnes non imposables : 5 € - Personnes imposables : 6 €	Tarifs Usagers : - Repas Simple : 7,92 € - Repas Adapté : 8,45 €

Afin de donner une place aux communes qui composent le territoire, nous leur consacrons deux pages du mag'. Zoom sur Saint-Vivien de Blaye !

Saint-Vivien de Blaye, rurale !



SAINT-VIVIEN EN BREF :

> 390 habitants

> 5,69 km²

> Quelques exploitations viticoles et des artisans

> **Maire et délégué**

communautaire :

Jean-Pierre Domens

Vice-président aux finances

3 questions à

Jean-Pierre Domens, Maire de Saint-Vivien



Présentez-nous votre commune ?

Entre l'A10 et la 137, Saint-Vivien a jusqu'ici gardé son caractère rural, très marqué par la viticulture. Peut-être parce qu'elle présente la particularité de rassembler 8 hameaux, sans cœur de bourg, sans école – elle a fermé en 1991 laissant aux parents la liberté d'inscrire

leur enfant où ils veulent – et désormais sans association hormis celle de l'église et la société de chasse. Mais les choses pourraient changer : la population a doublé en 40 ans, de jeunes familles s'installent, attirées par les axes routiers et la qualité de nos paysages. Aujourd'hui, 20% de nos habitants ont moins de 18 ans.

Quels sont les grands projets de votre mandat ?

La couverture en ardoise de la mairie qui date de la construction du bâtiment il y a 120 ans, n'a pas résisté au dernier violent orage de grêle. Toute la pente sud a été détruite et nous devons envisager de revoir toute la toiture. De même à l'église où la toiture a été refaite ainsi que le mur qui borde le cimetière du côté du parcours de santé.

Saint-Vivien dans la Communauté de Communes : les enjeux, des risques, des opportunités ?

Dans une si petite commune, non seulement les investissements sont très limités mais, sans Communauté de Communes, nous n'aurions absolument pas les moyens d'offrir des services publics de proximité à nos habitants. Crèche, halte-garderie, transport à la demande, portage de repas, la CdC est, pour nous, une solidarité nécessaire. En 2000, sur notre bassin de vie, nous étions co-fondateur de la CdC Latitude Nord Gironde et avions constaté son dynamisme, la création de nouveaux services et des possibilités de soutien aux plus petites communes. Nous avons très mal vécu notre rattachement arbitraire à une autre collectivité.

Retour au sein de la CdC Latitude Nord Gironde !

Aux côtés de la CdC, la commune de Saint-Vivien avait aussi attaqué, en 2016, la décision du Préfet de la rattacher à la Communauté de Communes de Blaye. Elle se réjouit aujourd'hui de revenir à sa communauté d'origine. Réaction à chaud de son maire !

« Je suis satisfait que nous ayons obtenu raison, que le tribunal administratif ait fait preuve de bon sens et reconnu le caractère hors-la loi de la décision du Préfet. Depuis janvier 2017, rattachés à la CdC de Blaye, nous avons perdu en nombre de services publics et en proximité de ces services. En outre, la fiscalité était plus lourde sur le territoire de la CdC de Blaye, nous mettant en porte-à-faux vis-à-vis des habitants devant qui nous nous étions engagés à une fiscalité stable, tant dans la commune que dans la Communauté de Communes.

Nous retrouvons avec plaisir notre collectivité, des communes avec lesquelles nous avons toujours travaillé en confiance, des services proches de chez nous et des impôts moins élevés ! »



À faire !

Derrière le cimetière, laissez-vous guider sous les arbres le long du ruisseau de Bardefer vers un parcours de santé champêtre semé de quelques agrès pour entretenir votre forme à votre rythme. Pour les enfants, la mairie a aussi installé une aire de jeux.

À voir !

La croix de cimetière et ses 8 niches abritant des statuette de saints date du XVI^e et est aujourd'hui classée monument historique (depuis le 20 décembre 1907). Elle était autrefois dans l'ancienne commune de La Fosse dont l'église n'est qu'à 200 m.





GEMAPI, une nouvelle compétence pour la CdC

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, figure au titre des compétences obligatoires des communautés de communes. Explications de ce que cela veut dire et ce que cela change.

LA GEMAPI POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

L'aménagement du territoire doit aujourd'hui intégrer, outre la satisfaction des besoins liés au logement et aux activités économiques, les attentes liées à la sécurité des personnes et des biens et celles liées à l'environnement. Parmi celles-ci, l'eau est devenue un sujet d'intérêt prioritaire.

Face à l'augmentation vertigineuse des besoins par rapport aux ressources, à la pollution grandissante, aux phénomènes climatiques de plus en plus violents, il s'agit de se protéger et d'assurer une gestion durable des ressources en eau.

DES MISSIONS CONCRÈTES

- L'aménagement des bassins hydrographiques : restauration des champs d'expansion des crues, de la morphologie des cours d'eau.
- L'entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau, berges...
- La défense contre les inondations : entretien des ouvrages de protection (digues, barrages, ouvrages hydrauliques...).
- La protection et la restauration des milieux aquatiques : zones humides, continuité des cours d'eau...

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Pour financer leur action, les intercommunalités ont la possibilité de lever une nouvelle taxe, communément appelée « aquataxe ». Plafonnée à **40 euros par habitant et par an**, elle est fonction des investissements nécessaires, soit **155 000€** en 2019 pour la CdC Latitude Nord Gironde.

La taxe GEMAPI a été mise en place sur le territoire de la CdC Latitude Nord Gironde le 26 septembre 2018 pour être exécutive en 2019. Elle représente en moyenne **2 ou 3€/an** pour les ménages et **6€/an** pour les entreprises, ce qui représente une contribution parmi les plus basses dans le département. Ceci s'explique par le fait que la CCLNG n'est pas concernée par les risques d'inondation.

QUI GÈRE LA GEMAPI ?

Deux syndicats pour les 3 bassins versants* du territoire

Sur le terrain, la CdC continuera à travailler avec les 2 syndicats auxquels les communes avaient jusqu'ici délégué cette compétence sur les 3 bassins versants :

LE MORON

Sur 4 communautés de communes, 53 communes et 290 km de cours d'eau, le Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron et du Blayais gère les milieux aquatiques et protège le site Natura 2000 qui couvre le cours principal du Moron soit 947 hectares de palus, de prairies, et de boisements alluviaux.

LA LIVENNE

Le bassin versant de la Livenne constitue un réseau de 355 km de berges sur le territoire des

CdC de l'Estuaire, de Blaye et Latitude Nord Gironde. Il abrite plusieurs espèces menacées, notamment certains poissons migrateurs comme la lamproie ou l'anguille, ainsi que des mammifères comme la loutre d'Europe. Un partenariat inter-communautaire (4 intercommunalités concernées) est en cours de constitution, sous la coordination de la Communauté de Communes de l'Estuaire, pour planifier une gestion durable de ce bassin versant.

LA SAYE

Créé en 1978, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement (SIA) de la Saye, du Galostre et du Lary englobe 26 communes et 270 km de berges. Habitat naturel du vison d'Europe, les vallées de la Saye et du Meudon sont classées site Natura 2000 sur 306 hectares.

* Un bassin versant est l'espace drainé par un cours d'eau et ses affluents.